



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À  
L'HÔTEL DE VILLE, 33 RUE DE L'ÉGLISE, LE 12 JUIN 2014, À 20H00,  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Florence Beauvent et messieurs Léopold Michel, Mark Cardwell et Réjean Morency.

Absence avec motivation : Monsieur Robert Pilote

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Rés. #14-176  
Avis de  
convocation

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés.#14-177  
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 10 juin 2014, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation CCU</u>
44, rue de Nagano	Construction d'une résidence unifamiliale isolée et d'un bâtiment complémentaire	#14-75
32, rue de la Ferréolaise	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	#14-76
15, rue de Nagano	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	#14-77
41, rue des Galets	Construction d'une résidence unifamiliale	#14-79



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

isolée

59, rue de Coubertin	Installation d'une clôture de maille de vinyle de couleur noire	#14-81
268 et 270, rue Notre-Dame	Remplacement du revêtement extérieur de la résidence unifamiliale jumelée	#14-82

Des conditions particulières sont exigées pour les demandes de permis pour le 15, rue de Nagano et au 41, rue des Galets : que les plans soient conformes au règlement de zonage.

- Rés. #14-178  
Permis PIIA  
115, rue De  
Coubertin
- Attendu que la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 115, rue De Coubertin;
- Attendu que des plans de qualité non-professionnelle ont été soumis;
- Attendu que la zone RA/BA-2 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 115, rue De Coubertin et demande à ce que des plans de qualité professionnelle soient soumis et également qu'une photo du modèle de garde-corps soit déposée avec la demande de permis.

- Rés. #14-179  
Permis PIIA  
2877, avenue  
Royale
- Attendu que la demande de permis pour la construction d'un bâtiment complémentaire au 2877, avenue Royale;
- Attendu que le bâtiment aura une superficie de plus de 18 mètres carrés;
- Attendu que le PIIA n'autorise pas le revêtement en déclin de vinyle sur les bâtiments de plus de 18 mètres carrés;

En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de permis pour la construction d'un bâtiment complémentaire au 2877, avenue Royale et qu'une nouvelle suggestion de revêtement extérieur soit soumise.

- Rés. #14-180  
Engagement  
temporaire au  
service de la  
Voirie
- Attendu que l'absence de monsieur Bertrand Sylvain pour quelques mois nécessite que l'on doit procéder à l'embauche d'un employé journalier temporaire;
- Attendu que le poste est pour une période déterminée pouvant aller jusqu'au mois d'octobre 2014;
- Attendu que les conditions de travail qui s'appliquent sont celles prévues par la



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges

convention collective;

En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que le conseil municipal engage monsieur Sébastien Lachance comme salarié temporaire au poste de journalier.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Léopold Michel à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement d'emprunt au fonds de roulement, d'un montant de 20 000 \$, pour payer les travaux de voirie sur la rue du Mont-Ferréol. Une dispense de lecture est demandée.

Période de questions

La période de questions débute à 20 heures 08 et se termine à 20 heures 16.

Levée de la séance à 20 heures 16.

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier